



ÉCOLOGIE, ENVIRONNEMENT

Contrat de transition écologique (CTE) : c'est

Grand-Orly Seine Bièvre a signé le 6 février 2020 son Contrat de transition écologique, concrétisant ainsi des engagements climatiques et les nuisances. Le contrat permettra d'accélérer des projets opérationnels énergétiques et écologiques.

Publié le 07 février 2020

Le Contrat de transition écologique : un contrat partenarial

Le Contrat de transition écologique est **une nouvelle démarche partenariale entre l'Etat, l'EPT et les acteurs socio-économiques (entreprises et associations) du territoire.**

Sa mise en oeuvre accompagne la réalisation de projets contribuant à la **mutation écologique et économique**. Le contrat soutient des **projets opérationnels** pouvant être réalisés dans les 4 ans suivant la signature du contrat.

Une réponse aux préoccupations environnementales posées par le territoire

Les questions environnementales font partie des premières préoccupations des élus du territoire. La première des [4 exigences du projet de territoire](#) porte exclusivement sur les questions environnementales : "Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances". Une ambition portée collectivement au niveau local par les élus du territoire.

Le CTE permet de poursuivre cet engagement de manière très opérationnelle, autour de **trois orientations stratégiques** et d'une première série de sept fiches-actions immédiatement opérationnelles ([plus d'infos dans la présentation du CTE](#)).

Orientation n°1 : soutien et développement des filières d'énergie renouvelable et de récupération

Le recours aux énergies renouvelables contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la stabilisation des prix de l'énergie.

Orientation n°2 : développement des mobilités durables

Pour développer la pratique du vélo, du vélo à assistance électrique et de la marche à pied.

Orientation n°3 : évolutions dans le secteur de la logistique

Pour développer une stratégie de mutation des sites logistiques existants afin de les transformer en espaces économiques logistiques plus durables, innovants, intégrés et maillés avec le tissu urbain.



Signature du Contrat de transition écologique, 6 février 2020 En présence de : Michel Leprêtre, Président du Grand-Orly Seine Bièvre, Marianne Louradour, Directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires, Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Raymond Le Deun, Préfet du Val-de-Marne, Jean-Marie Chaumel, Directeur régional adjoint de l'ADEME Ile-de-France, Vincent Jeanbrun, Conseiller territorial, Maire de L'Haÿ-les-Roses, Vice-président de la Région Ile-de-France.

Séminaire "Urgence climat" du 6 février 2020

La signature du Contrat de transition écologique a eu lieu à l'occasion du "Séminaire Urgence climat", organisé à destination des élus des 24 communes du territoire, ainsi que des acteurs économiques majeurs du territoire. Objectif : mobiliser significativement les différents acteurs du territoire aux enjeux écologiques et climatiques.

Téléchargez les présentations :

- > [présentation de Mathieu Lepage](#), Chef de mission Environnement et Foncier durable au Grand-Orly Seine Bièvre
- > [présentation de Robert Vautard](#), climatologue, directeur de recherche au CNRS, directeur de l'Institut Pierre-Simon Laplace

3 structures ont été mises à l'honneur à l'occasion du séminaire "Urgence climat"

- > **Halage** [Horticulture et pollution des sols]

> **Sud Paris Soleil** [transition énergétique, participation citoyenne]

> **La Cour Cyclette** [ESS, alimentation, transport et logistique urbaine]



Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aéroport
Cedex

☎ 01 78 18 22 22